

Quand les sociétés de gestion deviennent philanthropes

Les sociétés de gestion commencent à dévoiler de plus en plus leur politique de donation à des associations. Certaines structurent même leurs actions à travers des fondations et en profitent pour mobiliser leurs salariés sur ce sujet.



Qui a dit que la philanthropie était réservée aux milliardaires ? A l'instar de Bill Gates, Mark Zuckerberg, Warren Buffet ou encore Liliane Bettencourt, les financiers français s'engagent aussi de plus en plus dans des actions caritatives. Leur activité de don n'est d'ailleurs pas uniquement le fait de quelques initiatrices personnelles, mais relève avant tout d'une décision d'entreprise, notamment de la part des sociétés de gestion. «Après la crise financière de 2008 qui a complètement mis à mal l'image de notre métier, nous avons décidé de nous engager dans une démarche plus responsable en nous orientant vers la philanthropie, témoigne Arnaud de Langautier, président d'Amplegest. Dans ce cadre, nous avons décidé en 2011 de confier à chacun de nos salariés 1 000 euros pour qu'ils les redistribuent à une ou plusieurs associations de leur choix. Nous sommes ensuite allés plus loin dans nos actions, en adoptant le modèle suivi par la société Salesforce aux Etats-Unis, qui consiste à donner 1 % de notre chiffre d'affaires, 1 % du temps de travail de nos collaborateurs et 1 % en mécénat de compétence à des associations.» Ce cas de figure est loin d'être isolé. «Il y a cinq ans avec mes associés, nous avons souhaité donner une autre di-

mension à notre entreprise et renforcer notre culture autour d'un projet philanthropique, commente Christine Kolb, associé fondateur de Sycomore Asset Management et présidente de la Fondation Sycomore. Nous avons ainsi décidé de créer une fondation d'entreprise qui réunit aujourd'hui les autres entités du groupe, à savoir Sycomore Corporate Finance et Sycomore Family Office. Depuis, nous lui versons, tous les ans, 1 % de notre résultat net pour développer des projets et soutenir des associations qui ont pour objectif de tisser un lien entre la jeunesse et l'entreprise.»

Les causes soutenues sont néanmoins assez diverses. Si assez classiquement certaines sociétés de gestion, comme Carmignac, ont quant à elles décidé de soutenir l'art, d'autres en revanche préfèrent inscrire leur démarche autour de l'éducation, comme Amiral Gestion, La Financière de l'Echiquier ou encore Comgest qui viendrait juste de créer son fonds de dotation pour structurer une telle démarche. D'autres acteurs se tournent vers l'aide aux personnes malades ou en difficulté. «Natixis Asset Management fait partie depuis 2010 des principaux donateurs de l'association d'aide à la réinsertion sociale et professionnelle, la Mie de Pain», confie Oumar Diawara, directeur du pôle produits structurés et pilote du groupe de travail dédié au mécénat de Natixis Asset Management.

Une démarche ancienne

De fait, la démarche philanthropique des établissements financiers n'est pas nouvelle. Pour certains, elle est même historique ! Les banques, notamment privées, ont été les premières à initier un tel dispositif en lien avec leur offre dans ce domaine à destination de leurs clients privés. «La philanthropie s'inscrit dans l'ADN de la banque qui s'est engagée dans des actions pour la cité dès le XIXe siècle, souligne Luc Giraud Guigues, responsable du conseil philanthropique au sein de Lombard Odier. Nous soutenons historiquement le Comité international de la Croix-Rouge à travers notre propre fondation.» Certaines banques ont très tôt structuré leur démarche en créant des fondations ou des fonds de dotation (structure plus légère qu'une fondation). Sur les 800 fondations abritées par la Fondation de France, 36 sont issues d'établissements financiers, dont essentiellement des banques et des compagnies d'assurances. Même constat du côté des fonds de dotation. Sur les 2 612 comptabilisés dans le dernier observatoire réalisé par Deloitte, 390 sont issus d'entreprises dont près d'une trentaine du secteur de la finance, en particulier des banques.

Les sociétés de gestion ont mis du temps à suivre leur exemple puisqu'elles s'étaient surtout positionnées avec une offre de produits fi-

nanciers altruistes il y a encore une dizaine d'années. «A partir des années 1980, les sociétés de gestion ont commencé à proposer des produits financiers de partage, détaille Vincent Auriac, président d'Axylia. Le fonds Faim et Développement créé en 1983 par Ecofi Investissement fait partie des premiers produits financiers lancés dans ce cadre.» L'offre s'est ensuite considérablement élargie avec des fonds communs de placement solidaires, proposés par Amundi, Meeschaert Asset Management, Mandarine Gestion... Cependant depuis cinq à six ans, les sociétés ont dû revoir leur positionnement en s'engageant plus directement dans la philanthropie et ce pour plusieurs raisons. D'abord, elles ont été confrontées à un environnement moins porteur. «Les produits de partage sont depuis plusieurs années confrontés à un contexte de rendement difficile, rendant leur performance beaucoup moins compétitive, ce qui ne facilite plus leur commercialisation», regrette Vincent Auriac, président d'Axylia.

Malgré tout, les clients restent intéressés par des approches de finance plus altruiste, ce qui incite les sociétés de gestion à se tourner vers la philanthropie pour améliorer leur image. «La nouvelle génération des 18 à 35 ans, est plus encline au don, notamment par des outils digitaux (arrondis, SMS...) et au sein de la population des entrepreneurs, à intégrer la philanthropie dans leur business», indique Vincent Auriac. Ce constat est partagé par les professionnels du conseil. «La philanthropie est un sujet naturel pour nos clients fortunés, commente Meyer Azogui, président de Cyrus Conseil. C'est même un phénomène sociétal, la recherche de sens est souvent au cœur de leur réflexion patrimoniale. J'ai récemment eu le cas d'un client de 30 ans ayant reçu une donation

importante qui s'est avant tout demandé ce qu'il pouvait faire de cet argent pour aider les autres.» Les sociétés de gestion sont donc largement confrontées à cette nouvelle tendance. «Pour les enfants de nos clients, un engagement solidaire est devenu valorisant, ajoute Arnaud de Langautier. Nous ne pouvons pas rester en retrait de ce mouvement.» La solution consiste souvent à ce que les clients soutiennent les fondations des sociétés de gestion, ce qui présente en outre l'intérêt d'offrir une défiscalisation (voir encadré).

Une motivation en interne

Leur intérêt exacerbé pour la philanthropie répond ensuite à leur volonté d'utiliser cet outil pour fédérer leurs équipes en interne. «La notion d'entreprise au service du bien commun fait écho auprès de nos collaborateurs issus de la jeune génération», relève Christine Kolb. Elle permet donc de les fidéliser mais c'est aussi une nouvelle source de motivation pour les collaborateurs plus expérimentés. «Nos actions philanthropiques constituent aussi un outil de cohésion des équipes, confirme Arnaud de Langautier. Nous participons chaque année à deux chantiers solidaires durant lesquels nous sommes par exemple allés repeindre une crèche ou encore passer une journée à cultiver les jardins potagers de réinsertion de Sevrans. Ces actions permettent à nos salariés de mesurer l'importance d'être solidaires et d'adhérer aux valeurs de notre entreprise.»



Christine Kolb, associé fonds

Christine Kolb, associé fondateur, Sycomore Asset Management et présidente, Fondation Sycomore

es objectifs souvent atteints avec succès car ils suscitent généralement une grande adhésion. «Nos 70 collaborateurs peuvent donner deux à trois jours de travail pour contribuer à nos actions philanthropiques chaque année et 80 % d'entre eux ont déjà participé à nos événements sur le terrain que ce soit en accompagnant des collégiens à des visites d'entreprises ou encore en participant à des compétitions sportives avec la jeunesse», confirme Christine Kolb. Un retour d'expérience partagé par d'autres sociétés. «Au départ nous avons surtout mené en interne des collectes de produits d'hygiène ou de vivre de première nécessité (thé, café, sucre...) auprès des salariés de la société de gestion, commente Oumar Diawara. Depuis 2012, nous avons élargi notre soutien par des actions de bénévolat mobilisant nos collaborateurs pour une Mille de Pain (distribution de repas...) et plus récemment, nous avons développé du mécénat de compétence pour parler l'association sur un projet grâce à nos savoir-faire professionnels.» Une réussite qui repose avant tout sur une approche construite et suivie en interne : les sociétés de gestion qui voudraient se lancer dans ce type d'actions devront donc consacrer des ressources tant humaines que financières. Audrey Spy @SpyAudrey

“ 20 millions d'euros, le montant annuel des dons générés par la finance altruiste.

La Financière de l'Echiquier, une approche très poussée dans la philanthropie

Si la plupart des sociétés de gestion engagées dans la philanthropie y consacrent actuellement un budget de plusieurs centaines de milliers d'euros, quelques structures sont bien plus généreuses. «La Financière de l'Echiquier a lancé sa fondation en 2005 en partant du constat que le modèle économique d'une société de gestion étant récurrent et pérenne, il y avait une place pour un projet lié à la solidarité, commente Bénédicte Gueugnier, directrice de la Fondation Financière de l'Echiquier. Nous avons mis en place un mécanisme de partage pour financer ce projet en reversant la moitié des frais de gestion de notre fonds actions dédié aux petites valeurs, Echiquier Excelsior, ce qui représente un montant total de 5,3 millions d'euros en onze ans.»

Ce budget est monté en puissance ces dernières années, en lien avec les nouvelles actions prises par la fondation. «Ayant dès l'origine décidé de soutenir des associations liées à l'éducation et à l'insertion professionnelle, nous avons étendu notre démarche en créant en 2010 les Maisons des Jeunes Talents qui accompagnent et hébergent des étudiants de classes préparatoires issus d'un milieu modeste, ajoute Bénédicte Gueugnier. Nous avons lancé ce programme d'égalité des chances après avoir constaté que trop peu de filles accédaient aux pensionnats des classes préparatoires aux grandes écoles à Paris.» Initialement financé exclusivement par la Fondation de la Financière de l'Echiquier, ce dispositif a ensuite reçu d'autres soutiens, notamment des clients de la société de gestion. «Face à l'intérêt suscité pour notre initiative, nous avons commencé à faire appel à des mécènes externes à partir de 2015 pour ouvrir une deuxième maison et accompagner davantage d'étudiants», précise Bénédicte Gueugnier.



«Nous avons mis en place un mécanisme de partage pour financer nos projets liés à la solidarité en reversant la moitié des frais de gestion de notre fonds actions, Echiquier Excelsior.»

“ «Nous versons, tous les ans, 1 % de notre résultat net à notre fondation qui soutient des associations ayant pour objectif de tisser un lien entre la jeunesse et l'entreprise.»

Des avantages fiscaux non négligeables

La philanthropie a aussi pour avantage d'offrir une défiscalisation. «Les particuliers peuvent défiscaliser 66 % de leur impôt sur le revenu ou 75 % de leur impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Les entreprises peuvent quant à elles déduire de leurs impôts 60 % de leurs dons dans la limite de 5 pour 1 000 euros de chiffre d'affaires», précise Vincent Auriac, président d'Axylia. L'intérêt fiscal de la philanthropie est même encore plus important dans certains cas. «Lors de la réalisation d'un actif, comme la vente d'une entreprise, la fiscalité est très avantageuse en cas de don de titres à une fondation avant la cession, résume Meyer Azogui, président de Cyrus Conseil. En cas de vente des titres, les plus-values de cessions sont taxées jusqu'à 35 % (en cas de possession des titres depuis plus de 8 ans), alors qu'ils ouvrent droit à une déduction d'impôt sur le revenu de 66 % (dans la limite de 20 % du revenu net global) ou de 75 % pour l'impôt sur la fortune en cas de transfert à une fondation.» L'évolution de l'ISF, prévue dans le programme du nouveau président de la République, et selon laquelle l'impôt ne s'appliquerait qu'aux biens immobiliers, fait ainsi craindre aux spécialistes un fort ralentissement des actions philanthropiques en France à l'avenir.

